

lié au Butome en ombelle, n'ayant pas été retrouvé en Provence depuis longtemps. Aucune espèce de Coléoptères ou de Lépidoptères de l'annexe II de la directive Habitats n'a été rencontrée sur le site.

Présence de 7 espèces de Coléoptères à valeur patrimoniale exceptionnelle :

- *Agrilus lacus* : espèce exceptionnelle, liée à la présence de l'espèce végétale endémique, Armoise de Molinier - une des espèces endémiques les plus localisées - décrite pour la première fois sur le lac Redon - description originelle par Curletti et Ponel (1994) en annexes 4, tome II.
- *Donacia tomentosa* : espèce remarquable liée au Butome en ombelle, connue uniquement de cette station dans le département du Var.
- *Platysma gracile* : espèce assez rare en région méditerranéenne sauf en Camargue. Extinction probable sur le site, après modification de son habitat (travaux de terrassement).
- *Helophorus asturiensis* : espèce aquatique, méconnue, à distribution inconnue.
- *Leptomona erythrocephala* : espèce littorale rare, affectionnant les marais, en régression sur le littoral provençal. Semble être liée à la Renouée Persicaire.
- *Chaetocnema major* : espèce littorale liée aux joncs et carex, limitée en France à la zone méditerranéenne, très localisée. En voie de régression.
- *Chaetocnema obesa* : espèce littorale à biologie voisine de *C. major*.

L'association remarquable entre *Agrilus lacus* et l'Armoise de Molinier prospère sur le lac de Gavoty : la population d'*Agrilus* est abondante.

Présence d'une espèce de Lépidoptère à forte valeur patrimoniale mais dont la survie est douteuse sur le site, après modification de son habitat :

- *Tomares ballus* : espèce propre à l'Afrique du Nord et aux deux-tiers Sud de la péninsule ibérique. Présence dans une demi-douzaine de stations dans le département du Var. Liée aux espèces de Luzernes et, en particulier, à la Luzerne lupuline dans le Sud de la France. Sur Gavoty, la création d'enclos à chevaux a provoqué l'éradication de toute la végétation et de la faune associée. Extinction probable de *T. ballus* sur ce site.

III.5. LES REPTILES ET AMPHIBIENS

3 espèces recensées sont inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats.

La présence du Pélobate cultripède, espèce à forte valeur patrimoniale, est remarquable. Le Pélobate est connu uniquement de 3 stations dans le département du Var dont le lac de Gavoty.

- Le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) : espèce méditerranéenne à répartition mondiale très réduite. Seules deux stations connues dans le département du Var, en limite Nord-Est de sa répartition mondiale. Sur le site, l'espèce est proche de l'extinction. Espèce vulnérable, inscrite aux annexes IV de la directive Habitats et II de la convention de Berne.
- Le Péloodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) : espèce méditerranéenne à répartition française morcelée, en régression. Espèce vulnérable inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.
- La Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) : espèce présente sur tout le pourtour méditerranéen, à surveiller, inscrite aux annexes IV de la directive Habitats et II de la convention de Berne.
- Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) : espèce à large répartition mondiale, à surveiller, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.

Présence d'une espèce de reptiles, inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats :

- Le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) : espèce à large répartition mondiale, à surveiller, inscrite aux annexes IV de la directive Habitats et II de la convention de Berne.

La fermeture assez récente du milieu est reflétée par un appauvrissement de l'herpétofaune locale.

III.6. SYNTHÈSE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU LAC DE GAVOTY

Le lac Gavoty est d'une richesse biologique remarquable, tant par la diversité des espèces qu'il renferme que par leur originalité. Il constitue une des deux localités mondiales pour la rarissime endémique Armoise de Molinier et son bupreste associé, *Agrilus lacus*. Plus d'une trentaine d'espèces animales et végétales, sur plus de 215 espèces recensées au total, sont considérées comme exceptionnelles et comme ayant une très forte valeur patrimoniale.

Néanmoins, la diversité biologique du site est en pleine diminution. La pression anthropique exercée sur le bassin versant est forte, avec des apports concentrés en nutriments. L'eutrophisation de la mare est constatée par la production de *blooms* d'algues filamenteuses et par une forte croissance des végétaux au centre de la dépression, aux dépens de certaines espèces végétales patrimoniales.

Certaines espèces d'invertébrés, de reptiles ou d'amphibiens sont directement menacées par la disparition de leur habitat. La fermeture du milieu observée depuis plusieurs années n'est pas favorable à ces espèces qui nécessitent des zones de transition plus ouvertes entre le centre de la dépression et les bois environnants.

//.2. TENDANCES INDUITES PAR L'HOMME

- Le pastoralisme

Il présente globalement des conséquences positives, sur la flore et la faune remarquable. Le troupeau d'ovins sur le lac Redon et de caprins sur le lac de Bonne Cougne consomment et exportent de la matière organique et ralentissent la tendance à la colonisation par les ligneux et l'eutrophisation des lacs et entretiennent les habitats prairiaux et pelouses sèches. Cependant il convient de veiller à ce qu'ils ne stationnent pas dans les dépressions. C'est son intensité qui peut rendre cette pratique dévastatrice en terme de conservation de la nature.

Certaines molécules comme l'ivermectine (vermifuge à effet retard) peuvent être très dommageable pour l'entomofaune

- La labour du lac Redon

Une partie de la dépression a été labourée, certainement périodiquement. D'après A ABOUCAYA et al. 2002, le rôle de ce labour vis à vis des espèces patrimoniales seraient à préciser. Il a détruit des surfaces à Armoise de Molinier mais, à la faveur d'une forte inondation durant l'hiver 200/2001 il a également permis l'expression de la banque de semences du sol, aboutissant à l'explosion de *Lythrum tribracteatum*, *Damasonium polyspermum* et *Heliotropium supinum*, en 2001.

Toutefois cette pratique présente le risque d'enfouissement de la réserve de graines dans le sol (GRILLAS, communication verbale).

La maîtrise foncière des terrains périphériques limite désormais les possibilités de labour incontrôlés du site.

- La circulation motorisé

Le lac Redon est l'objet de circulations motorisées non contrôlées, qui induit la création de pistes sur l'ensemble des terrains, y compris dans le lac temporaire.

- L'empoisonnement

La présence de poissons a été constaté dans le lac de Bonne Cougne au cours du cycle 2000 2002. Trois espèces ont été identifiées, plusieurs centaines d'individus. La disparition de la plupart des espèces zooplanctoniques sur cette période est à mettre en relation avec la voracité des poissons (THIERY, 2002)..

- Travaux scientifiques et passages de naturalistes

Des passages fréquents de scientifiques et naturalistes sur les lacs ont été observés. A des fin scientifiques (universités, laboratoires pharmaceutiques), pédagogiques (étudiants d'université), et naturalistes (notamment piégeage d'insectes).

On peut craindre que ces visites apportent une gêne des propriétaires. Les piégeages peuvent porter préjudices à certaines espèces, la circulation des véhicules se fait anarchiquement. Enfin, il n'y a pas de centralisation des données. Ce qui pourrait être utile à la gestion des sites.

- L'entretien des pare feux et débroussaillments

Actuellement seul un pare feux au dessus du lac de Gavoty semble entretenus, en dehors de l'espace de gestion. Il convient de rester vigilant quant aux débroussaillments, quels qu'ils soient sur les habitats à Tortues d'Hermann, afin qu'ils soient réalisés en hiver (novembre à février), et manuellement.

- Les débroussaillments et l'exploitation du bois

Sur les parties forestières de la parcelle en gestion au dessus du lac de Bonne Cougne, le propriétaire a fait exploitée le bois. La position en aval du lac du terrain exploité et le maintien des boisements autour du lac on permis de limiter le déplacement de sédiments jusqu'à la dépression. Il convient en cas de nouveau projet d'exploitation de maintenir des bandes boisées perpendiculairement à la pente et de laisser un large cordon boisé autour du lac. La non exploitation des terrains forestiers dominant le lac est préférable.

II.3. FACTEURS EXTERIEURS

- **Les parcs à bestiaux**, autour du lac de Gavoty, présentent des conséquences négatives, tendant au niveau de la disparition de l'habitat d'espèces remarquables (*Tomares ballus*, *Pelobates cultripes*) que de l'apport de nutriments dans le lac. Cela se traduit par un développement algale important et par une eutrophisation du lac qui semble particulièrement préjudiciable au développement des batraciens, et des populations d'invertébrés aquatiques et Characées remarquables.

La perturbation issues de l'installation des parcs conjugués avec la forte inondation de l'hiver 2000/2001 a apparemment permis l'expression de l'habitat à *Lythrum tribracteatum* et *Damasonium polyspermum*.

- **Les cultures viticoles et céréalières** dans les bassins versants peuvent être à l'origine de la présence de molécules de traitements phytosanitaires identifiés dans les eaux des lacs Redon et de Bonne Cougne. L'eutrophisation des lacs et l'apport de sédiments sont favorisés par le lessivage des terrains agricoles, notamment lorsque la terre est à nu.

- Les défrichements et travaux de terrassement

Les travaux de défrichage, de terrassement agricoles, pour les jardins, habitations et espaces culturels et de loisirs peuvent entraîner une importante mobilisation de sédiments lors des fortes pluies présentes en climat méditerranéen. Il convient de s'abstenir de tels travaux. Le cas échéant, ils devront être très limités dans le temps, une couverture végétale doit rapidement fixer les terrains mis à nus, des bourlets filtrants les eaux de ruissellement peuvent être installés en aval des zones traitées.

- Le désherbage chimique des bords de route.

Cela concerne actuellement que le lac de Bonne Cougne. La DDE assure un désherbage chimique annuel au glyphosate au niveau des glissières et des panneaux de la D 39. Les résidus sont lessivés jusqu'au lac. Les espèces de batraciens sont particulièrement sensibles à ce type de molécules.

- Les travaux réalisés dans le Lac de Bonne Cougne

Les travaux de surcreusement du lac (de plus d'un mètre) et de remblaiement ont eu un impact important sur la faune et la flore du lac : élimination de la majeure partie de la faune invertébrée phytophage, impact potentiel sur la faune de coléoptères aquatiques, élimination de la flore aquatique liée aux eaux claires ou à riche végétation héliophytique (PONEL, 2002). La partie surcreusée permet d'augmenter la période de mise en eau du lac, mais elle accroît les risques d'empoisonnements, néfastes au maintien du peuplement en batraciens du site (JOYEUX, 2002).

- Présence de la digue dans le lac de Bonne Cougne

Cette digue, témoin des remblais entreposés en 1999-2000, est le résultat d'un compromis avec le propriétaire afin d'assurer le retrait de la majeure partie des dépôts. Bien que n'apportant que peu de gêne au fonctionnement hydrologique du lac, elle présente cependant des impacts physiques et d'ordre biologique. La mare est coupée de son extension de débordement qui se trouve confinée sous la forme d'un fossé où prolifèrent les moustiques. La nature des dépôts (détritus de construction, terre d'origine inconnue...) peuvent influencer la qualité des eaux. Une flore rudérale s'y développe Chardons des cirses (*Cirsium vulgare*), support d'algues épiphytes, colonisant les individus de *Linderiella massaliensis*. Par ailleurs, cet ouvrage semble porter préjudice aux tortues d'Hermann (2 individus trouvés morts, sur le dos, au pied de l'ouvrage – A. THIERY, 2002).

- Le projet de création du golf de Rouvède.

Bien actuellement non autorisés, il fait peser de graves menaces sur l'écosystème du lac temporaire de Bonne Cougne en ce qui concerne le régime hydrologique et la qualité des eaux.

II.4. AUTRES CONTRAINTES

- **Manque de connaissance** sur le fonctionnement biologiques des sites :

Plusieurs éléments de recherches ont été identifiés comme nécessaire dans le document d'objectifs Natura 2000 (Cf. objectif 8 chapitre précédent)

- Contraintes d'ordre paysager

Il est importante de maintenir les sites gérés propres, exceptes de détritus. Ces derniers sont surtout présents autour des deux cabanons du **Lac Redon**.

L'un de ces cabanons récent en bois (*parcelle Flassans C 540*) peut être détruit, s'il s'avère inutile dans la gestion. Le second en pierre, qui domine le lac, est un élément paysagé intéressant. Son maintien nécessite la réfection du toit et des portes.

Le cabanon de la parcelle *Flassans C 543*, en projet d'acquisition de la commune, devra faire l'objet d'une évaluation spécifique quant au coût de son maintien, son importance comme gîte pour les Chauves-souris et notamment pour le Petit Rhinolophe et son usage potentiel.

- Sécurité des puits

Sur les parcelles du lac Redon, on dénombre au moins 3 puits. Deux sont munis de plaques en métal qui les ferme, mais sans cadenas ni serrure. L'un deux, ne dispose d'aucune fermeture et présente un danger potentiel pour les visiteurs et pour la faune.

- Maîtrise foncière ou maîtrise d'usage

Elle reste encore insuffisante sur les trois sites. Le périmètre de protection autour du lac de Gavoty reste insuffisant. Il n'y a pas de maîtrise foncière ou maîtrise d'usage du lac de Bonne Cougne. La maîtrise foncière du lac Redon est à finaliser/

- Contraintes budgétaires

Les fonds pour la réalisation d'études et d'évaluations sont peut nombreux.

Par ailleurs, la présence de deux éleveurs sur les sites, ne permet pas au CEEP de solliciter de contrat de gestion Natura 2000, les parcelles concernées étant incluses dans la Surface Agricole Utile de ces deux exploitations.

II.5. CONCLUSION

↳ Tableaux récapitulatifs par lac.

LAC DE GAVOTY

FACTEURS	CONSEQUENCES	EVOLUTION TENDANCE	PROPOSITIONS	OBJECTIFS ET MESURES DU DOCOB CORRESPONDANTS
INTERNE	Atterrissement de la zone humide	↗	Intervention nécessaire	Objectif 3 – mesures 3.2 & 3.3 Objectif 4 – mesure 4.2
	Sangliers	→	Impact à préciser	AUCUN
	Fermeture prairies pelouses	↗	Intervention nécessaire	Objectif 4 – mesure 4.2
	Compétitions espèces patrimoniales	↗	Intervention nécessaire	Objectif 3 – mesure 3.2
EXTERNE	Parcs à bestiaux	↗	Intervention nécessaire	Engagé hors plan de gestion
	Cultures viticoles	↗	Impact non significatif actuellement	Engagé hors plan de gestion
	Travaux de terrassement	→		Engagé hors plan de gestion
CONTRAINTES	Manque de connaissances		Etudes à engager	Objectif 2 – mesure 2.5 Objectif 8 – mesures 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8
	Maîtrise foncière/usage		Amélioration de la maîtrise foncière	Objectif 4 – mesure 4.1
	Méconnaissances des limites parcelaires		Calage/bornage partiel à réaliser	AUCUN

5.10.2.2 Les objectifs de conservation

▶ **Objectif de conservation n°1** : Eviter toute modification du fonctionnement hydrologique des lacs.

▶ **Objectif de conservation n°2** : Maintenir une qualité physico-chimique de l'eau des lacs adaptée au développement des espèces et habitats patrimoniaux.

▶ **Objectif de conservation n°3**. Eviter l'embroussaillement des lacs et la fermeture du milieu.

▶ **Objectif de conservation n°4**. Conserver les populations d'espèces patrimoniales rares.

▶ **Objectif de conservation n°5**. Conserver les différentes composantes actuelles de l'écosystème des lacs et de leur environnement immédiat.

▶ **Objectif de conservation n°6**. Veiller à la cohérence des plans et projets affectant les bassins versants avec les objectifs de conservation et de gestion du site.

▶ **Objectif de conservation n°7**. Information-communication-sensibilisation.

▶ **Objectif de conservation n°8**: Affiner la connaissance sur le fonctionnement de ces lacs temporaires et certaines caractéristiques d'espèces et d'habitats patrimoniaux afin d'orienter les actions de gestion et de mieux identifier les bioindicateurs.

5.10.3 Analyse des incidences (R414-23.II du code de l'environnement)

5.10.3.1 Incidences du PLU sur les objectifs de conservation

Le PLU identifie par un zonage Nrb et une identification graphique (EBC + L.151-23 du code de l'urbanisme) l'intégralité du site Natura 2000 « Marais de Gavoty – lac de Bonne Cougne-Lac Redon ».

Cette délimitation repose sur le périmètre de l'arrêté de protection de biotope.

Les espaces artificialisés sont reclassés en zone Naturelle. Rien dans le PLU ne peut assurer la conformité des rejets des assainissements non collectifs mais le SPANC assure des contrôles réguliers de conformité. Ce zonage N permet de ne pas induire l'installation de nouvel assainissement et de limiter l'imperméabilisation des sols qui provoque des ruissèlements pouvant entraîner des effets sur la fonctionnalité de la zone humide.

Il a été défini (dans le chapitre ressource naturel) que le PLU n'induit pas de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines (qui alimentent la zone humide).

L'incidence du PLU sur l'état de conservation du site est neutre. Le PLU n'a pas d'incidence sur les espèces présentes sur le site.

5.10.3.2 Incidences du PLU sur les espèces Natura 2000

Tortue d'Hermann

Comme vu précédemment les espaces de sensibilité notable et majeure sont prises en compte par un zonage et un règlement spécifique.

La zone de sensibilité majeure dont l'occupation du sol est naturelle est rendue complètement inconstructible et non défrichable (EBC + règle article 13). Les affouillements et exhaussements sont également interdits.

Les zones agricoles existantes sont classées en Aco, des mesures de prise en compte de la tortue d'Hermann sont réglementées afin de limiter l'atteinte aux individus en déplacements sur ces espaces.

Dans les zones de sensibilité notable, les zones dont l'occupation du sol est naturelle sont réglementées afin de maintenir au maximum les boisements et de limiter l'ouverture des milieux. Les zones agricoles existantes sont également classées en Nco et les zones présentant un potentiel pour l'agriculture sont classées en Afco. Il est à noter qu'environ 92 hectares de zones Afco sont identifiées dans le jaune (sensibilité notable) de la Tortue. Le risque de l'absence de diagnostic approfondi avant ouverture des milieux est d'une part l'atteinte aux individus (autre la disparition d'habitats) lors du défrichement et d'autre part le cloisonnement d'espaces entre des milieux ouverts. Afin de minimiser l'ouverture de milieux et de maintenir une fonctionnalité pour l'espèce, le règlement Afco prescrit le maintien de maillage boisé fonctionnel. Un calendrier de travaux est également prescrit.

Il est à noter que l'incidence réelle de la réouverture des milieux, suivie de la mise en culture, des éventuels traitements phytosanitaires et de la possible mécanisation dans les nouveaux espaces cultivés ne peut pas être évaluée à l'échelle du PLU du fait de :

- ⊕ Non connaissance des espaces qui seront effectivement choisis pour la remise en culture
- ⊕ Aucune projection dans le temps possible pour planifier la mise en culture
- ⊕ Non réelle maîtrise des défrichements par le PLU qui ne sont pas de l'ordre du code de l'urbanisme
- ⊕ Non connaissance des enjeux réels sur chaque parcelle concernée (92ha + espaces alentours).

Par conséquent le PLU par son zonage Afco est un compromis entre la protection stricte qui empêcherait l'agriculture (EBC + Nrb) et le « tout agricole » qui consisterait à classer en Af.

Les autres reptiles

- ⊕ La Couleuvre d'Esculape : Elle fréquente essentiellement les bois de feuillus et les ripisylves. Elle n'a pas été observée dans l'enveloppe urbaine. La préservation des ripisylve et des boisements lui est favorable. Pas d'incidence négative
- ⊕ Le lézard des murailles : il est ubiquiste. Les visites de terrain ont permis d'identifier l'espèce jusque dans le village. Le PLU n'a pas d'incidence sur cette espèce.
- ⊕ Le Lézard ocellé : Il n'a pas été observé dans les zones de projet du PLU.
- ⊕ Lézard vert occidental : Il n'a pas été observé dans les zones de projet du PLU, Il a été observé, isolé, lors des visites de terrain dans les zones d'habitats en limite d'espaces boisés. Le PLU n'a pas d'incidence sur cette espèce.

Chiroptères

D'une manière générale pour toutes les espèces potentiellement présentes sur le territoire, l'éclairage intensif et excessif contribue soit à la fuite des individus qui sont déroutés, soit à la régression de l'entomofaune.

- ⊕ Le classement en zone Naturelle permet de ne pas créer de rupture dans les déplacements des espèces d'affection forestière.
- ⊕ Le maintien de lisières et de linéaires dans les espaces agricoles ainsi que la protection des infrastructures agro écologique sont des mesures positives pour les chiroptères.

- ⊕ La protection des zones humides permet le maintien des milieux favorables à certaines espèces.
- La réglementation sur l'éclairage public et privé permet de prévenir le risque de dérouté et d'atteinte aux proies.
- Particulièrement pour le petit Rhinolophe, la ripisylve de l'Issole est protégée
- Il n'a été identifié aucune gîte sur le territoire communale.
- **Pas d'incidence négative**

Poissons et amphibiens

Le PLU n'a pas d'incidence négative sur les poissons et les amphibiens du fait de la prise en compte de la protection des cours d'eau et des zones humides.

5.10.4 Mesures d'accompagnement, de réduction et de suppression (R414-23.II du code de l'environnement)

5.10.4.1 Mesure d'accompagnement

En matière d'espèces protégées, il est rappelé au pétitionnaire par la présente évaluation des incidences que l'atteinte aux individus, la perturbation et la dégradation des habitats sont interdites, sauf procédure exceptionnelle de dérogation (L.411-1 et 2 du Code de l'Environnement).

Les mesures envisagées pour le maintien des fonctionnalités écologiques sur le territoire communal concourent au maintien des espèces Natura 2000 présentes ou se déplaçant sur le territoire communal.

5.10.4.2 Mesures de réductions, de suppression et de compensation

En l'absence d'incidence sur la fonctionnalité des sites Natura 2000 et sur les facteurs clés de conservation, il n'est pas prévu de mesures de réductions, de suppression ou de compensation des incidences.

Remarque : Les éventuelles nouvelles études liées à la réalisation des projets autorisés par le PLU peuvent conclure à une nécessaire mise en place de mesures compensatoires (qui seront sous la responsabilité du porteur de projet). En particulier dans le cadre du défrichement dans les zones de sensibilité notable de la Tortue d'Hermann, des mesures pourront être demandées dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement.

5.10.5 Conclusion

Compte tenu des mesures annoncées, la réalisation du projet de PLU ne porte pas atteinte à l'état de conservation du site Natura 2000 présent sur le territoire communal, ni sur les sites présents dans un périmètre de 10 km autour de celui-ci.

5.11 Définition des indicateurs et modalités pour le suivi des incidences du PLU sur l'environnement

L'objectif de la commune est de suivre l'évolution du territoire en fonction des enjeux identifiés lors de l'élaboration du PLU et de permettre une cohérence entre le suivi le SCOT et celui du PLU en particulier en matière de gestion du foncier (consommation d'espaces), de la biodiversité (Trame verte et bleue communale et trame verte et bleue du SCOT) et des ressources naturelles.

D'après l'article R104-18 du Code de l'Urbanisme :

Enjeux	Indicateur de suivi	Suivi
Démographie:	Taux de croissance annuel	Rapport de l'INSEE. Tous les 6 ans (en cohérence avec le suivi du Scot)
Gestion du foncier	Occupation du sol, augmentation de la superficie des espaces artificialisés.	Analyse du MOS. Tous les 6 ans (en cohérence avec le suivi du Scot)
Agriculture et espaces agricoles productifs	Superficie des zones agricoles et comparaison avec le MOS agricole Nombre d'exploitants sur la commune et SAU	Analyse du MOS Données de la Chambre d'agriculture ou RGA Tous les 6 ans (en cohérence avec le suivi du SCOT) ou à chaque modification/révision du PLU
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes d'eau captés et consommés • Rendements des réseaux • Travaux sur la ressource (nouveau captage) et les réseaux • Charge de la STEP et Capacité résiduelle • Travaux sur les réseaux dans les zones AU • Extension de la STEP 	Communal tous les 6 ans. <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel eau et assainissement • ouverture à l'urbanisation des zones AU • ARS (conformité de l'eau potable, pluriannuel) • Rapport du SPANC
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire. • Permis de construire déposé avec étude géotechnique • Réalisation du schéma directeur du pluvial • Aménagement des Zones d'expansion de crue • Réalisation des mesures compensatoires pour le pluviale 	Communal, bilan tous les 6 ans et réévaluation pour ouverture à l'urbanisation des zones 2AU <ul style="list-style-type: none"> • DDTM (arrêté préfectoraux) • Ouverture à l'urbanisation des zones 2AU • Permis de construire • Déclaration en mairie des systèmes de compensation (citernes, bassins...) • Etude complémentaire et/ou aménagement des zones d'expansion de crue (PAPI de l'Argens)
Biodiversité et fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation du sol (maintien de la mosaïque d'espaces naturels et agricoles, préservation et/ou restauration des infrastructures agro écologiques dans les zones agricoles, maintien des ripisylves) • Préservation des zones humides • Qualité de l'Issole • Présence des espèces choisies pour le suivi de la trame verte et bleue (Tortue d'Hermann, couleuvre vipérine, barbeau méridional, Bruant ortolan) 	Communal, bilan tous les 10 ans <ul style="list-style-type: none"> • Occupation du sol et présence des éléments structurant (mosaïque d'espaces naturels et agricoles, infrastructures agro écologiques ripisylves) par Photo-interprétation • Prospection et inventaires (Communaux, intercommunaux) bases de données naturalistes et données du suivi environnemental réalisé tous les 5 ans sur le parc solaire. • Données du SDAGE RM (agence de l'eau)
Air et Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la qualité de l'air • Émissions de GES • Qualité environnementale des bâtiments • Moyenne de consommation d'énergie • Production d'énergie renouvelable sur le territoire 	Communal tous les 6 ans <ul style="list-style-type: none"> • Atmo-paca (qualité de l'air pluriannuel) • Energ'air paca • Permis de construire // Bâtiment RT2012 ou normes en vigueur • Déclaration de travaux pour installations solaires en toiture.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Production de déchets à l'échelle communale et valorisation 	Les suivi est intercommunal

5.12 Méthodologie de l'évaluation des incidences

5.12.1 Sources

L'évaluation environnementale telle que prévue dans l'article R 104-1 du Code de l'Urbanisme et l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article R.414-19 du Code de l'Environnement sont intégrées directement dans le rapport de présentation.

Elle a été réalisée par le Bureau d'Études BEGEAT sur la base de sources de données. L'état initial de l'environnement utilise notamment :

- ⊕ des bases de données propres à BEGEAT,
- ⊕ de données du Département du Var
- ⊕ des données du BRGM
- ⊕ des données de la base de données ATMOPACA,
- ⊕ des données de l'Agence Nationale des Fréquences,
- ⊕ des données du SDAGE,
- ⊕ des données de la DREAL
- ⊕ le SCOT Cœur du Var et en particulier le rapport de présentation et le Document d'orientation et d'objectifs

Des visites et prospections de terrain ont été réalisées au cours de l'élaboration du PLU sur certains sites à enjeux pressentis, et en particulier dans l'enveloppe urbaine du projet de PLU.

5.12.2 Méthodologie d'analyse des réseaux écologiques

L'analyse des continuités écologiques est faite sur la base du Mode d'Occupation des Sols d'après la photographie aérienne de 2014 et d'après le travail effectué par le SCOT Cœur du Var.

Sont considérées comme zones de rupture :

- ⊕ les zones urbanisées (sont distinguées urbanisation dense et urbanisation diffuse),
- ⊕ les infrastructures (routes, ...),

Les bases de données disponibles portant sur le territoire communal sont analysées, des prospections de terrain sont menées dans les secteurs à enjeux (vis-à-vis du projet communal) afin de confirmer ou d'affiner cette analyse.

Les espèces présentes et la prise en compte de leurs traits de vie (domaine vital, déplacement) permettent de confirmer et de prioriser les milieux intervenant dans les continuités locales et dans les grandes continuités régionales.

Aux regards des enjeux sur le territoire, des enjeux identifiés par le SCOT, les espèces ont été choisies pour assurer une cohérence dans la définition du fonctionnement écologique et de l'identification des continuités écologiques à l'échelle communale et à l'échelle du SCOT.

5.12.3 Méthodologie de la consommation d'espace à 10 ans

Au cours de l'élaboration du PLU, une analyse comparative de l'occupation du sol en 1972, 2003 et en 2014 a été réalisée à partir de photographies aériennes (ortho photo). Ce travail permet de connaître l'évolution des espaces naturels, cultivés et artificialisés entre 1972, 2003 et 2014 (tous les chiffrages sont en hectares). Le travail a consisté en une numérisation des espaces artificialisés, cultivés et naturels. Les supports utilisés sont des images aériennes numérisées. Le logiciel utilisé est Map Info 10. La digitalisation reste subjective car faite par observation visuelle.

L'ESPACE ARTIFICIALISE (SURFACIQUE ROUGE): La digitalisation de l'espace artificialisé englobe toutes les surfaces « bâties » (c'est-à-dire les espaces construits en dur tels que les bâtiments, zones d'activités) et les surfaces « sous influence urbaine » qui correspondent aux espaces qui ne sont ni naturels, ni cultivés (espaces de loisirs, jardins privatifs, parkings...). Les réseaux routiers font partie des espaces artificialisés.

L'ESPACE CULTIVE (SURFACIQUE JAUNE) : Cet espace comprend les cultures, les prairies naturelles ou temporaires (herbe ou plantes fourragères destinées à l'alimentation du bétail) et les friches agricoles. Il est important de préciser que la digitalisation de l'espace cultivé ne correspond pas aux limites parcellaires.

L'ESPACE NATUREL (SURFACIQUE VERT) : Il a été créé par défaut, c'est-à-dire en substituant à l'espace total communal, l'espace artificialisé et l'espace cultivé.

5.12.4 Méthodologie pour l'évaluation des incidences et mesures

Les incidences sur l'environnement de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme sont envisagées au regard de l'état initial de l'environnement et des perspectives d'évolution au regard des règles générales et des servitudes d'utilisation des sols fixées par le Plan d'Occupation des Sols (document antérieur) et par le document de PLU.

Pour chaque enjeux, les effets (c'est-à-dire les conséquences du projet) du PLU sur l'environnement sont recherchées,

Les incidences « initiales » sont ainsi définies. Elles correspondent à « l'effet du projet croisé avec la sensibilité environnementale du territoire ».

Par exemple : l'effet « artificialisation des sols », associée aux fortes précipitations, induit du ruissellement et par conséquent une augmentation du risque.

Ces incidences initiales sont envisagées comme positives, négatives ou neutres,

Les incidences sont également qualifiées au mieux selon leur durée (ponctuelle ou permanente = durée du PLU), leur portée (locale, territoriale, extraterritoriale), leur caractère réversible ou irréversible (quand elles sont négatives).

Lorsque les incidences « initiales » du PLU sont qualifiées de négatives, les mesures prises par le projet de PLU pour les éviter, les réduire ou les compenser sont précisées.

Les incidences « résiduelles » sont alors définies.

Dans un second temps, le PLU est analysé au regard des orientations et objectifs du SCOT.

5.13 Évaluation des incidences Natura 2000

Le plan de l'évaluation des incidences Natura 2000 se base sur le canevas proposé par la DREAL PACA en date du 17 mai 2011 :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/canevas-de-dossier-pour-les-gros-a1356.html> et est conforme à l'article R414-23 du Code de l'environnement.

5.14 Limites de l'évaluation environnementale et difficultés rencontrées

- ⊕ L'évaluation environnementale de ce document ne saurait se substituer à des études d'impact ou aux autorisations nécessaires pour les aménagements prévus par le PLU. Elle ne constitue qu'un premier élément pour déterminer leur faisabilité au regard de l'environnement.
- ⊕ L'évaluation environnementale aborde de manière stratégique et bibliographique les enjeux environnementaux
- ⊕ Les visites de terrain et les prospections ne couvrent pas l'intégralité du territoire et se sont concentrées sur les espaces à enjeux urbains (dents creuses des zones U et AU du PLU). Les visites de terrains sur foncier privé n'est pas toujours aisé, et la répétition des visites n'a pas été assurée dans chaque secteur.
- ⊕ Aucune prospection n'a eu lieu dans les zones naturelles dédiées à être défrichées en vue de mise ou remise en culture. Ces défrichements devront éventuellement faire l'objet d'une saisine de l'Autorité Environnementale en particulier du fait de la présence avérée ou potentielle de la Tortue d'Hermann (zone de sensibilité notable).
- ⊕ Le suivi environnemental de la Trame verte et bleue par la commune représente un coût (prospection //études), c'est pourquoi les espèces cibles et les critères choisis pour le suivi du PLU sont les mêmes que ceux de la trame verte et bleue du SCOT afin que le suivi de celle-ci soit utilisé à l'échelle du PLU.

Chapitre 6 : Résumé non technique du rapport de présentation

Présentation de la commune

Besse-sur-Issole est une commune rurale de 3.719 hectares, située au centre du Département du Var. La commune fait partie de la communauté de commune Cœur du Var dont le SCOT est approuvé depuis le 12 avril 2016. Le SCOT identifie la commune comme Pôle relais secondaire et lui attribue entre autres des objectifs de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Démographie

La population de Besse connaît une croissance continue depuis 1975, avec une forte progression entre 1999 et 2007, période pendant laquelle la population a augmenté de plus de 50%, passant de 1.779 à 2.721 habitants en l'espace de 13 ans. En 2013, la commune compte 3.048 habitants. La variation annuelle entre 2008 et 2013 est de 1,8%. Cet accroissement démographique est très largement dû au solde migratoire. La population présente une tendance au rajeunissement, avec une augmentation des enfants (0-14 ans) et des 30-44 ans, marquant le dynamisme de la commune. Les ménages comprenant des enfants dominent.

Logements

La commune compte une majorité de résidences principales (78%). Les résidences secondaires représentent moins de 12% des résidences. La part des logements vacants est modérée (près de 11%). L'urbanisation du territoire s'est développée sous deux formes : En linéaire venant épaissir le village vers le Sud, puis en s'allongeant vers l'ouest.

En poches diffuses accueillant de l'habitat pavillonnaire. Les résidences principales sont majoritairement de grands logements (plus de 4 pièces) qui représentent 70% du parc des résidences principales. Les appartements représentent 15% des logements.

Emplois

La part des actifs ayant un emploi augmente entre 2008 et 2013, En parallèle le nombre de chômeurs augmente d'1% sur la même période. Les salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) représentent près de 70% des actifs ayant un emploi en 2013. La majorité des actifs (plus des 70%) se déplace quotidiennement pour aller travailler sur une autre commune que la commune de Besse-sur-Issole, et ce chiffre a tendance à légèrement diminuer, ce qui confirme une certaine attractivité économique du territoire.

Économie

L'activité économique est prédominée par le secteur des services aux personnes (35%) et celui de la construction (21%).

L'agriculture représente 10% des établissements actifs. Le nombre d'exploitations agricoles dont le siège est situé sur la commune a été divisé par deux en 20 ans. Les cultures sont dominées par la vigne.

Tourisme

La commune ne compte aucune Hôtel. Un camping situé en bordure du lac de Besse est en activité et compte 47 emplacements. Un second camping de 20 emplacements est situé en bordure de l'Issole. Le tourisme sur la commune est principalement lié au patrimoine naturel (le lac) et à un tourisme « nature » (randonnée).

Ambitions communales

La commune souhaite, à travers son PLU :

- ⊕ Maitriser l'accroissement démographique afin de ne pas dépasser une population totale de 4.500 habitants à l'horizon 20 ans et favoriser l'installation des jeunes ménages afin de maintenir la dynamique observée au cours des dernières décennies. Pour ce faire, la commune prévoit la redéfinition de l'enveloppe urbaine et une planification de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs définis par le projet communal. La commune souhaite veiller au respect des paysages, du patrimoine et de l'environnement.
- ⊕ Pérenniser l'agriculture tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.
- ⊕ Protéger les personnes et les biens face aux risques naturels.

Etat initial de l'environnement

Contexte physique

Le climat présente un régime méditerranéen, avec toutefois des nuances liées à la relative continentalité et au relief.

L'altitude moyenne de la commune est de 360 mètres.

La composition géologique de la commune est principalement calcaire. Le socle de la plaine agricole cultivée est composé d'alluvions récentes.

Le réseau hydrographique de la commune est dominé par l'Issole s'écoulant dans la plaine agricole. La plaine est irriguée.

La commune est concernée par des zones humides présentant un intérêt écologique majeur.

Le paysage et le patrimoine

Le territoire de Besse-sur-Issole constitue un paysage diversifié composé d'espaces boisés, localisés au Nord et à l'extrémité Sud-Ouest du territoire, d'une plaine agricole irriguée, qui suit l'Issole. D'un village authentique qui accompagne et souligne le lac, emblématique de la commune. Le développement de l'urbanisation s'est effectué progressivement dans la plaine agricole sans remonter sur les versants boisés qui encadre le village

Le PLU prend en compte les espaces agricoles emblématiques identifiés par le SCoT, affine leur délimitation par l'identification des espaces agricoles aux plus forts enjeux paysagers (document graphique du PLU). Les grands espaces boisés structurants le paysage sont protégés par des EBC. Les cônes de vue sur le village et depuis et vers le lac de Besse sont également protégés.

Les ressources naturelles

Le territoire communal possède des ressources naturelles qu'il convient de préserver et de valoriser :

- ⊕ Le sol : la plaine agricole est à protéger.
- ⊕ L'eau prélevée sur la commune pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.
- ⊕ L'air est de bonne qualité.
- ⊕ La commune possède un potentiel solaire, valorisé par un parc solaire existant, que le PLU identifie par un zonage spécifique, réduit par rapport à celui du POS s'adaptant à l'existant. La commune n'a pas de nouveau projet.

L'objectif démographique (+ 1500 habitants à l'horizon 20 ans) est cohérent avec les capacités de la ressource en eaux et la capacité de la station d'épuration. Par ailleurs la commune anticipe l'avenir à long terme en positionnant deux emplacements réservés, l'un pour l'extension de la station d'épuration et le second pour la création d'un nouveau forage et d'un réservoir.

Pollution et nuisances

Le territoire communal bénéficie d'un environnement calme, les RD13 et 15 sont classées voies bruyantes. L'environnement nocturne est sous influence des communes voisines et de l'étalement urbains diffus. La commune ne compte aucune activité polluante.

Les risques naturels et technologiques

La commune est concernée par 4 types d'aléas naturels :

- ⊕ Sismique (niveau 2 - Faible).
- ⊕ Mouvement de terrain. Le territoire a fait l'objet d'une étude géologique qui a déterminé des secteurs de risque éboulement et effondrement. Cette étude est annexée au règlement du PLU.
- ⊕ Feux de forêt (près de 70 % d'espaces naturels mais l'activité pastorale et agricole limite le risque). Le PLU réduit l'enveloppe urbaine et mets en, place des Emplacement réservé destiné à des élargissements de voie et la création d'aires de retournement. La zone Urbaine et d'urbanisation future (1AU) ne sont pas situées au contact d'espaces boisés.
- ⊕ Inondation, l'Issole a fait l'objet d'une étude « aléa inondation » spécifique. Le PLU intègre l'étude, les zones d'aléa fort sont classées en zone Naturelle ou Agricole. Les zones d'expansion de crue (inventaire du département) sont également prises en compte par un zonage agricole ou naturel afin de préserver leur fonctionnalité.

Patrimoine Naturel

Le territoire communal est un territoire très riche sur le plan de la biodiversité et des habitats naturels. En effet, en 2014, 70% du territoire est couvert par des espaces naturels soit environ 2.570 hectares. Un grand nombre de ces espaces sont remarquables et/ou protégés. Mais il ne faut pas pour autant oublier la présence d'une certaine nature ordinaire, qui participe elle aussi à l'attractivité et à la richesse du territoire, en particulier dans ses fonctions de continuités écologiques, et paysagères.

Ainsi, l'inventaire forestier national recense un grand nombre de peuplements différents, dont certains composent des ripisylves de grande qualité. Les interfaces entre les différents types de milieux (milieux agricoles/milieux naturels) ou de peuplements représentent généralement des milieux ouverts et/ou semi-ouverts aux caractéristiques écologiques intéressantes. La commune est concernée par :

- ⊕ la **Zone Spéciale de Conservation « MARAIS DE GAVOTY - LAC DE BONNE COUGNE - LAC REDON »** : zones humides temporaires, relictuelles, constituées au sein de vastes dépressions en cuvette.
- ⊕ La commune est concernée par quatre zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), trois terrestres de Type II, et une de type I. Ces ZNIEFF concernent 582 hectares du territoire communal.
- ⊕ Cinq zones humides dont le lac de Besse et le Marais de Gavoty
- ⊕ L'intégralité de la commune est concernée par le Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann, 16% du territoire sont identifiés en zone de sensibilité notable et 1% en sensibilité majeure.

Fonctionnement écologique

La trame Verte et Bleue du SCOT Cœur du Var identifie sur le territoire des réservoirs de biodiversité correspondant aux protections et inventaires réalisés sur le territoire et des corridors entre ces réservoirs. Au cours de l'élaboration du PLU, la commune a souhaité identifier précisément chaque réservoir et corridors et apporter une protection adaptée. Ainsi, les réservoirs de milieux fermés sont classés en Nrb, accompagnés d'Espaces Boisés Classés. Les corridors en mosaïque au Sud du territoire sont maintenus par une alternance de zonage Agricole et Naturel indicés « Co » pour « corridor écologique ». Et les zones humides sont identifiées et protégées par une identification au titre du L151-23 du code de l'urbanisme.

Évaluation des incidences Natura 2000

Les projets du PLU, n'ont pas d'incidence négative sur la fonctionnalité du Site Natura 2000 présent sur le territoire, ni sur les sites alentour. Les espèces Natura 2000 qui fréquentent le territoire ne devraient pas subir d'influence négative liée au projet de PLU. Seules les Tortues d'Hermann devront faire l'objet d'une attention particulière dans les zones destinées à être mise en culture dans les espaces identifiés par le Plan national d'action comme zone de sensibilité notable.

Comparaison POS/PLU

Le projet de PLU maintient les équilibres agricoles et naturels en affirmant une volonté de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles conformément aux objectifs du SCoT Cœur du Var. Dans un premier temps le PLU réduit l'enveloppe constructible (en comparaison de celle du POS, ce sont plus de 370 hectares qui ne sont plus classés en zones Urbaines ou à urbaniser), et en planifiant l'ouverture à l'urbanisation des nouvelles zones (1 zone 1AU et 3 zones 2AU).

Les zones agricoles sont augmentées de plus de 400 hectares afin de prendre en compte les espaces AOC/AOP Côtes de Provence non cultivés, ainsi que l'intégralité des espaces cultivés qui n'étaient pas classés en zone Agricole.

Les EBC du PLU sont redéfinis afin de prendre en compte les enjeux paysagers et écologiques identifiés par l'état initial de l'environnement, et de limiter le défrichement qui pourrait entraîner des phénomènes de ruissellement vers les espaces bâtis situés en contre bas (plaine de l'Issole). Ainsi ce sont 950 hectares d'espaces boisés qui sont classés en EBC au PLU contre 743 ha au POS.

Compatibilité du PLU avec les documents supra communaux

Ce projet de PLU est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Cœur du Var (approuvé en 2016). Cette compatibilité entraîne une compatibilité avec d'autres documents comme le Plan de gestion des risques d'inondation, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée, ou encore le Schéma régional Climat-Air-Énergie.

Le PLU définit une trame verte et bleue prenant en compte les orientations régionales de préservation des continuités écologiques compatible avec la trame verte et bleue du Scot cœur du Var et de celle du SCoT voisin (Provence Verte).

*

Annexes



Institut national de la statistique
et des études économiques
Mesurer pour comprendre

CHIFFRES DÉTAILLÉS

Paru le 29/09/2016

Dossier complet

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

Évolution et structure de la population en 2013

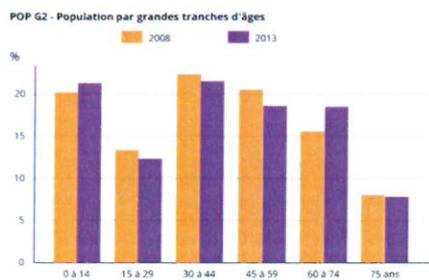
Commune de Besse-sur-Issole (83018)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2013	%	2008	%
Ensemble	3 048	100,0	2 793	100,0
0 à 14 ans	649	21,3	563	20,2
15 à 29 ans	373	12,3	372	13,3
30 à 44 ans	655	21,5	623	22,3
45 à 59 ans	568	18,6	574	20,5
60 à 74 ans	565	18,5	434	15,6
75 ans ou plus	239	7,8	227	8,1

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 571	100,0	1 477	100,0
0 à 14 ans	363	23,1	285	19,3
15 à 29 ans	190	12,1	183	12,4
30 à 44 ans	312	19,9	343	23,2
45 à 59 ans	304	19,3	264	17,9
60 à 74 ans	299	19,0	266	18,0
75 à 89 ans	98	6,2	119	8,1
90 ans ou plus	5	0,3	16	1,1
0 à 19 ans	452	28,8	363	24,6
20 à 64 ans	857	54,6	825	55,8
65 ans ou plus	262	16,7	289	19,6

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

POP T4 - Lieu de résidence 1 an auparavant

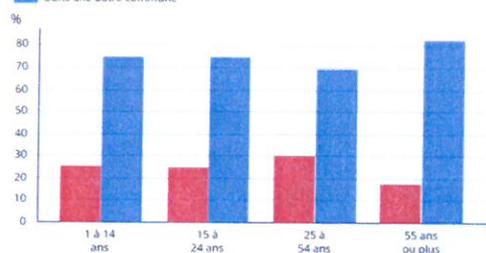
	2013	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	3 014	100,0
Dans le même logement	2 611	86,6
Dans un autre logement de la même commune	104	3,5
Dans une autre commune	299	9,9

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant

■ Dans un autre logement de la même commune
■ Dans une autre commune



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2013	%	2008	%
Ensemble	2 385	100,0	2 196	100,0
Agriculteurs exploitants	41	1,7	38	1,7
Artisans, commerçants, chefs entreprise	168	7,0	119	5,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	106	4,5	77	3,5
Professions intermédiaires	389	16,3	327	14,9
Employés	319	13,4	302	13,7
Ouvriers	225	9,4	234	10,6
Retraités	798	33,4	725	33,0
Autres personnes sans activité professionnelle	339	14,2	374	17,0

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Part en % de la population âgée de :		Part en % de la population âgée de :		
	Hommes	Femmes	15 à 24 ans		
			25 à 54 ans	55 ans ou +	
Ensemble	1 211	1 174	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	16	25	0,0	2,9	0,8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	123	45	0,0	13,5	1,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	49	57	0,0	7,3	2,4
Professions intermédiaires	184	205	12,9	29,1	2,8
Employés	65	254	9,7	23,6	2,8
Ouvriers	205	26	17,7	14,2	2,0
Retraités	438	360	0,0	0,7	78,5
Autres personnes sans activité professionnelle	131	209	59,7	8,7	8,9

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

Couples - Familles - Ménages en 2013

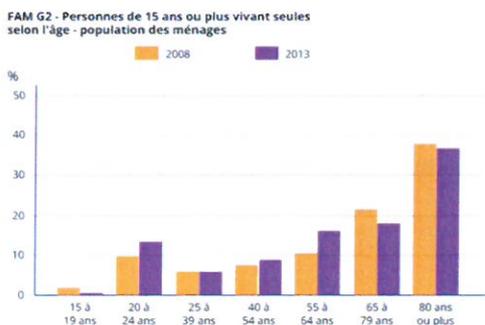
Commune de Besse-sur-Issole (83018)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
Ensemble	1 224	100,0	1 101	100,0	3 036	2 759
Ménages d'une personne	295	24,1	247	22,4	295	247
hommes seuls	164	13,4	128	11,6	164	128
femmes seules	131	10,7	119	10,8	131	119
Autres ménages sans famille	37	3,0	26	2,3	86	55
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	892	72,9	829	75,3	2 656	2 457
un couple sans enfant	401	32,8	387	35,1	851	837
un couple avec enfant(s)	401	32,8	387	35,1	1 571	1 496
une famille monoparentale	90	7,4	55	5,0	233	123

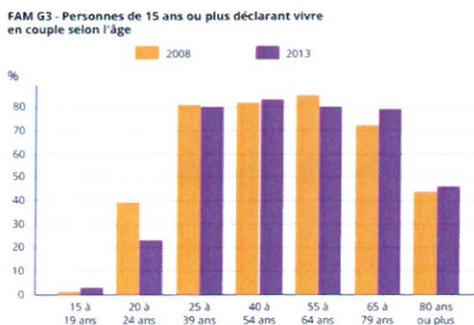
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

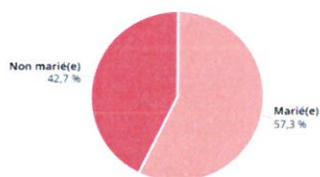
FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2013

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

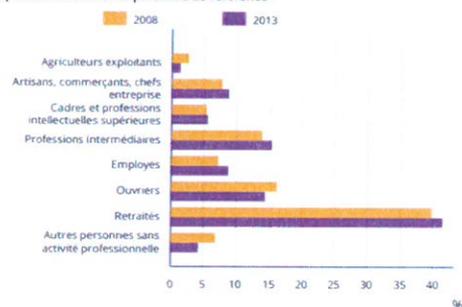
FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2013

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	1 224	100,0	3 036	100,0
Agriculteurs exploitants	16	1,3	53	1,8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	106	8,7	389	12,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	70	5,7	196	6,5
Professions intermédiaires	188	15,4	528	17,4
Employés	106	8,7	286	9,4
Ouvriers	176	14,4	544	17,9
Retraités	507	41,5	908	29,9
Autres personnes sans activité professionnelle	53	4,3	131	4,3

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

FAM T3 - Composition des familles

	2013	%	2008	%
Ensemble	917	100,0	846	100,0
Couples avec enfant(s)	405	44,2	400	47,2
Familles monoparentales	94	10,3	55	6,5
hommes seuls avec enfant(s)	12	1,3	4	0,5
femmes seules avec enfant(s)	82	8,9	51	6,0
Couples sans enfant	417	45,5	391	46,2

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2013	%	2008	%
Ensemble	917	100,0	846	100,0
Aucun enfant	442	48,2	421	49,7
1 enfant	209	22,8	187	22,1
2 enfants	201	21,9	174	20,6
3 enfants	53	5,8	51	6,0
4 enfants ou plus	12	1,3	13	1,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

Population active, emploi et chômage en 2013

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2013	2008
Ensemble	1 849	1 747
<i>Actifs en %</i>	<i>69,5</i>	<i>65,0</i>
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	<i>60,8</i>	<i>57,2</i>
<i>chômeurs en %</i>	<i>8,7</i>	<i>7,8</i>
<i>Inactifs en %</i>	<i>30,5</i>	<i>35,0</i>
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	<i>7,1</i>	<i>7,7</i>
<i>retraités ou préretraités en %</i>	<i>13,0</i>	<i>13,7</i>
<i>autres inactifs en %</i>	<i>10,3</i>	<i>13,6</i>

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

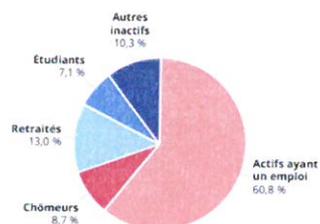
EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2013

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 849	1 285	69,5	1 124	60,8
<i>15 à 24 ans</i>	<i>280</i>	<i>135</i>	<i>48,2</i>	<i>87</i>	<i>31,0</i>
<i>25 à 54 ans</i>	<i>1 129</i>	<i>1 017</i>	<i>90,0</i>	<i>922</i>	<i>81,6</i>
<i>55 à 64 ans</i>	<i>439</i>	<i>133</i>	<i>30,3</i>	<i>116</i>	<i>26,3</i>
Hommes	946	681	72,0	605	63,9
<i>15 à 24 ans</i>	<i>151</i>	<i>78</i>	<i>51,4</i>	<i>49</i>	<i>32,4</i>
<i>25 à 54 ans</i>	<i>551</i>	<i>520</i>	<i>94,2</i>	<i>482</i>	<i>87,4</i>
<i>55 à 64 ans</i>	<i>243</i>	<i>84</i>	<i>34,5</i>	<i>74</i>	<i>30,3</i>
Femmes	902	604	66,9	520	57,6
<i>15 à 24 ans</i>	<i>129</i>	<i>57</i>	<i>44,4</i>	<i>38</i>	<i>29,4</i>
<i>25 à 54 ans</i>	<i>578</i>	<i>497</i>	<i>86,0</i>	<i>440</i>	<i>76,1</i>
<i>55 à 64 ans</i>	<i>195</i>	<i>49</i>	<i>25,1</i>	<i>42</i>	<i>21,5</i>

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2013	dont actifs ayant un emploi	2008	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	1 232	1 105	1 097	986
dont :				
Agriculteurs exploitants	37	37	30	30
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	164	156	119	111
Cadres et professions intellectuelles supérieures	102	98	77	72
Professions intermédiaires	385	344	327	289
Employés	315	278	302	259
Ouvriers	221	192	234	225

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

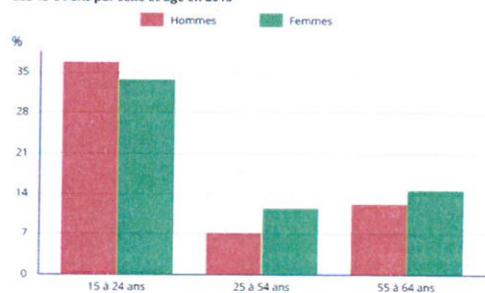
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
Nombre de chômeurs	161	136
Taux de chômage en %	12,5	12,0
Taux de chômage des hommes en %	11,3	10,6
Taux de chômage des femmes en %	13,9	13,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,2	50,8

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2013

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2011	2008
Nombre d'emplois dans la zone	545	483
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 143	1 008
Indicateur de concentration d'emploi	47,7	47,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,5	51,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2013	%	2008	%
Ensemble	545	100,0	483	100,0
Salariés	390	71,4	347	71,9
dont femmes	219	40,2	208	43,2
dont temps partiel	102	18,7	111	23,1
Non-salariés	156	28,6	135	28,1
dont femmes	61	11,2	48	9,9
dont temps partiel	23	4,3	14	2,8

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de travail.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Nombre	%
Ensemble	600	100,0
Agriculteurs exploitants	45	7,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	87	14,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	83	13,8
Professions intermédiaires	112	18,7
Employés	160	26,6
Ouvriers	114	19,0

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire lieu de travail.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

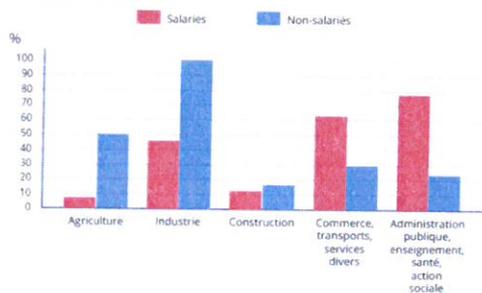
EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2013				2008	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	600	100,0	51,7	70,4	476	100,0
Agriculture	106	17,6	27,1	53,7	54	11,3
Industrie	22	3,7	55,6	81,5	43	8,9
Construction	59	9,8	13,9	58,2	79	16,5
Commerce, transports, services divers	159	26,5	45,6	48,1	97	20,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	254	42,4	74,1	93,3	205	43,0

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2013

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire lieu de travail

Caractéristiques de l'emploi en 2013

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2013

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	1 142	100,0	17,5	46,2
Salariés	921	80,6	18,9	47,7
Non-salariés	221	19,4	11,6	40,3

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	614	100	528	100
Salariés	482	78,5	439	83,1
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	410	66,8	380	71,9
Contrats à durée déterminée	43	7,0	40	7,6
Interim	14	2,3	2	0,4
Emplois aidés	3	0,5	9	1,7
Apprentissage - Stage	11	1,8	8	1,6
Non-Salariés	132	21,5	89	16,9
Indépendants	75	12,2	60	11,4
Employeurs	57	9,3	24	4,5
Aides familiaux	0	0,0	5	1,0

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

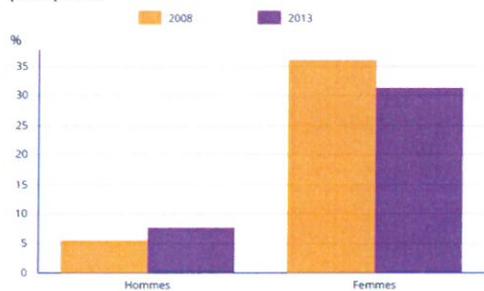
ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2013

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	478	7,1	438	31,1
15 à 24 ans	45	13,6	37	44,4
25 à 54 ans	389	6,1	368	30,3
55 à 64 ans	44	9,3	33	25,0

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

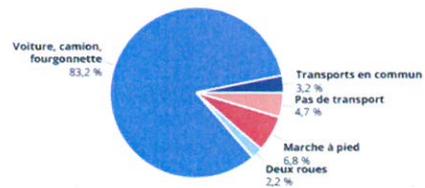
ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 142	100	1 008	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	327	28,7	282	27,9
dans une commune autre que la commune de résidence	814	71,3	727	72,1

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Logement en 2013

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 569	100,0	1 464	100,0
<i>Résidences principales</i>	1 220	77,8	1 100	75,1
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	178	11,3	258	17,6
<i>Logements vacants</i>	171	10,9	107	7,3
<i>Maisons</i>	1 303	83,0	1 265	86,4
<i>Appartements</i>	242	15,4	180	12,3

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 220	100,0	1 100	100,0
<i>1 pièce</i>	26	2,1	29	2,6
<i>2 pièces</i>	113	9,2	109	10,0
<i>3 pièces</i>	229	18,8	253	23,0
<i>4 pièces</i>	373	30,6	319	29,0
<i>5 pièces ou plus</i>	480	39,3	390	35,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2013	2008
Ensemble des résidences principales	4,3	4,1
<i>maison</i>	4,6	4,3
<i>appartement</i>	2,8	2,7

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

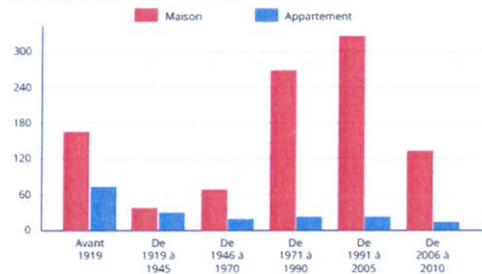
LOG T5 - Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2011	1 205	100,0
Avant 1919	239	19,9
De 1919 à 1945	69	5,7
De 1946 à 1970	88	7,3
De 1971 à 1990	294	24,4
De 1991 à 2005	366	30,4
De 2006 à 2010	149	12,4

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement

LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2011.
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

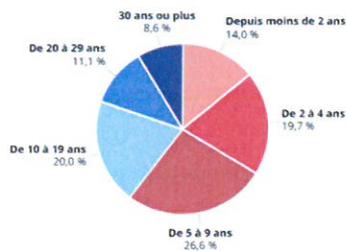
LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2013

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par :	
				logement	personne
Ensemble	1 220	100,0	3 021	4,3	1,7
Depuis moins de 2 ans	171	14,0	418	3,7	1,5
De 2 à 4 ans	240	19,7	656	4,0	1,5
De 5 à 9 ans	324	26,6	888	4,6	1,7
10 ans ou plus	485	39,7	1 059	4,4	2,0

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2013			2008		
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	1 220	100,0	3 021	11,3	1 100	100,0
<i>Propriétaire</i>	925	75,8	2 374	13,1	829	75,4
<i>Locataire</i>	242	19,9	544	5,4	211	19,2
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	2	0,2	3	1,5	2	0,2
<i>Logé gratuitement</i>	53	4,4	102	7,5	60	5,4

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2013		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 220	100,0	1 100	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	1 168	95,7	1 062	96,5
<i>Chauffage central collectif</i>	16	1,3	9	0,8
<i>Chauffage central individuel</i>	241	19,8	299	27,1
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	515	42,2	373	33,9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2013		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 220	100,0	1 100	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	811	66,5	827	75,2
<i>Au moins une voiture</i>	1 140	93,4	1 012	92,0
<i>1 voiture</i>	510	41,8	487	44,3
<i>2 voitures ou plus</i>	629	51,6	525	47,7

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Diplômes - Formation en 2013

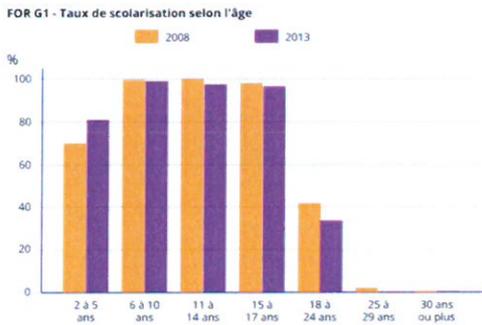
Commune de Besse-sur-Issole (83018)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2013

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
			2 à 5 ans	133	107
6 à 10 ans	228	226	99,1	100,0	98,1
11 à 14 ans	222	217	97,7	99,2	95,9
15 à 17 ans	123	119	96,7	98,5	94,5
18 à 24 ans	158	53	33,8	32,5	35,2
25 à 29 ans	93	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	2 026	7	0,4	0,3	0,4

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



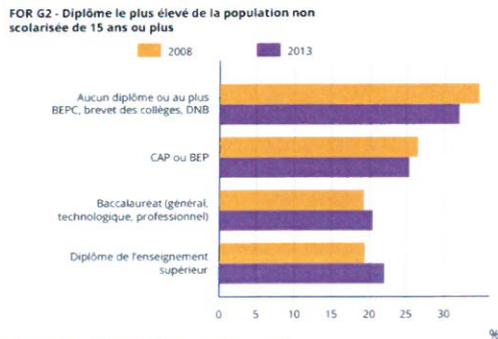
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	2 220	1 112	1 108
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	32,1	30,2	34,1
d'un CAP ou d'un BEP	25,4	28,7	22,1
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	20,5	21,4	19,6
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	22,0	19,7	24,3

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Séries historiques sur la population et le logement en 2013

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	821	756	1 040	1 342	1 779	2 793	3 048
Densité moyenne (hab/km ²)	22,1	20,3	28,0	36,1	47,8	75,1	82,0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

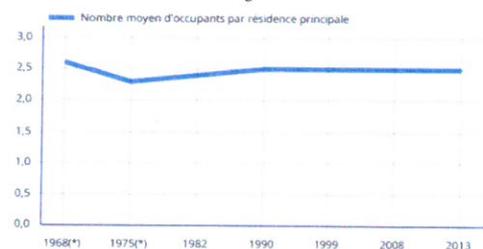
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,2	4,6	3,2	3,2	5,1	1,8
due au solde naturel en %	-1,1	-1,0	-0,3	0,1	0,2	0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,1	5,6	3,5	3,1	4,9	1,4
Taux de natalité (‰)	9,4	8,8	11,4	10,7	10,3	10,5
Taux de mortalité (‰)	20,4	18,5	14,0	9,5	8,1	7,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremens, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Ensemble	511	637	651	843	1 078	1 464	1 569
Residences principales	316	322	426	540	708	1 100	1 220
Residences secondaires et logements occasionnels	130	205	135	228	273	258	178
Logements vacants	65	110	90	75	97	107	171

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremens, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Tourisme en 2016

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016

	Terrains	Emplacements
Ensemble	1	46
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	46

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

Démographie des entreprises en 2015

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015

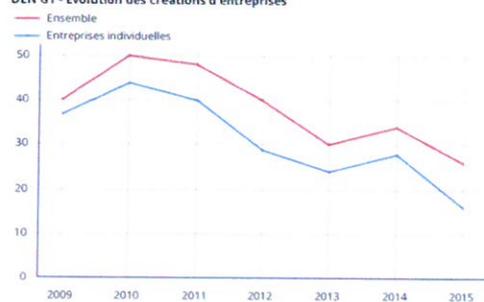
	Entreprises	%
Ensemble	26	100,0
Industrie	2	7,7
Construction	5	19,2
Commerce, transport, hébergement et restauration	5	19,2
Services aux entreprises	4	15,4
Services aux particuliers	10	38,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2015

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations d'entreprises
Ensemble	16	61,5
Industrie	2	100,0
Construction	1	20,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	1	20,0
Services aux entreprises	3	75,0
Services aux particuliers	9	90,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	228	100,0
Industrie	15	6,6
Construction	52	22,8
Commerce, transport, hébergement et restauration	54	23,7
Services aux entreprises	57	25,0
Services aux particuliers	50	21,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

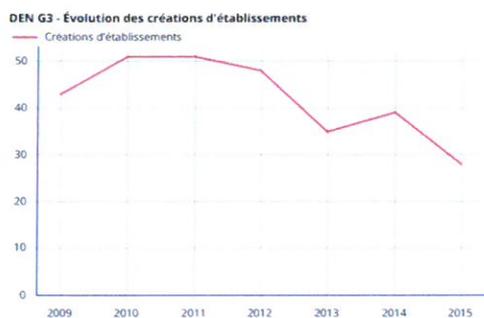
DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2015

	Ensemble	%
Ensemble	28	100,0
Industrie	3	10,7
Construction	6	21,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	5	17,9
Services aux entreprises	4	14,3
Services aux particuliers	10	35,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	243	100,0
Industrie	17	7,0
Construction	52	21,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	59	24,3
Services aux entreprises	59	24,3
Services aux particuliers	56	23,0

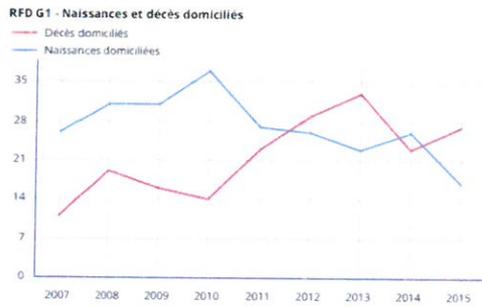
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Naissances et décès domiciliés 2007-2015

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Les données d'une année N sont en géographie au 01/01/N+1.
Exemple : les données 2015 sont en géographie au 01/01/2016.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Caractéristiques des établissements en 2014

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	347	100,0	296	44	1	5	1
Agriculture, sylviculture et pêche	34	9,8	29	4	0	1	0
Industrie	16	4,6	11	4	0	1	0
Construction	60	17,3	48	12	0	0	0
Commerce, transports, services divers	201	57,9	181	20	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	42	12,1	39	3	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	36	10,4	27	4	1	3	1

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2014

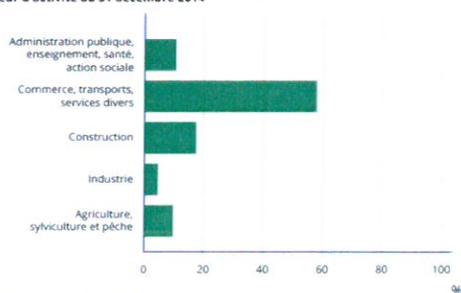
	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	395	100,0	113	14	160	0	108
Agriculture, sylviculture et pêche	45	11,4	12	0	33	0	0
Industrie	48	12,2	11	0	37	0	0
Construction	31	7,8	31	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	51	12,9	51	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	9	2,3	9	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	220	55,7	8	14	90	0	108

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

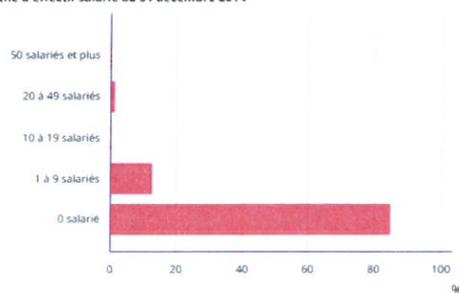
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2014

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	347	100,0	395	100,0
Sphère productive	132	38,0	106	26,8
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère préventive	215	62,0	289	73,2
<i>dont domaine public</i>	6	1,7	185	46,8

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

Revenus et pauvreté des ménages en 2013

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2013

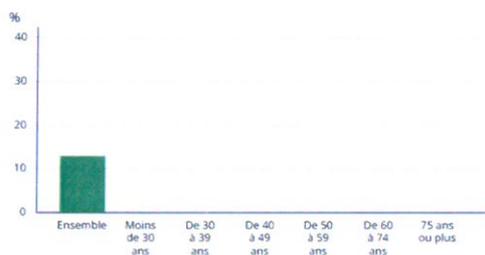
	2013
Nombre de ménages fiscaux	1 200
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	2 977,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 036
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	53,4

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2013

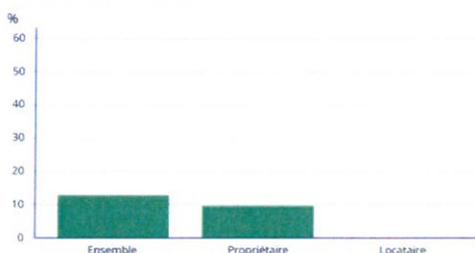
REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2013



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2013

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2013



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014.

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2013

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	63,7
dont traitements, salaires et chômage	56,9
dont revenus des activités non salariées	6,8
Pensions, retraites et rentes	34,9
Revenus du patrimoine et autres revenus	12,3
Ensemble des prestations sociales	4,5
dont prestations familiales	2,5
dont minima sociaux	1,1
dont prestations logement	0,9
Impôts	-15,4

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014.

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2013

	2013
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 036
Rapport interdécile (sans unité)	3,0
1er décile (en euros)	11 325,2
9e décile (en euros)	34 338,7

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014.

Salaires et revenus d'activité en 2013

Commune de Besse-sur-Issole (83018)

SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

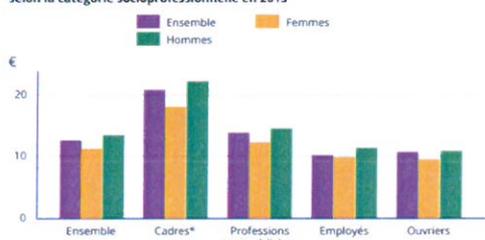
	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	12,6	11,2	13,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	20,8	18,0	22,2
Professions intermédiaires	13,8	12,4	14,6
Employés	10,3	9,9	11,5
Ouvriers	10,7	9,6	10,9

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

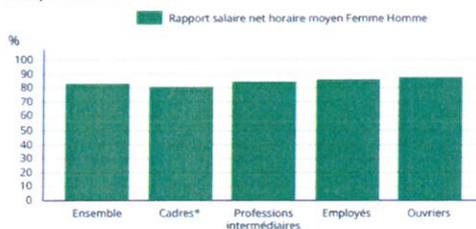
SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL G2 - Salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

SAL G2 - Salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL T2 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	8,8	8,2	9,1
De 26 à 50 ans	12,5	11,3	13,4
Plus de 50 ans	14,4	12,3	15,6

Champ : Secteur privé et entreprises publiques.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.